



Direction générale
de l'enseignement obligatoire
et de la pédagogie spécialisée

Direction pédagogique

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux parents des élèves de 8P, par la
direction de l'établissement scolaire

Réf. : VL/CMu/LL/cg

Lausanne, mars 2023

Épreuves cantonales de référence (ECR) de 8P Année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Votre enfant effectuera prochainement trois épreuves cantonales de référence (ECR) :

- une en français
- une en mathématiques
- une en allemand.

Le présent courrier vise à mieux vous informer au sujet de ces épreuves.

À quoi ressemblent ces épreuves ?

Les ECR ressemblent, sur le principe, aux autres tests faits en classe pendant l'année scolaire.

Vous pouvez trouver des exemples d'ECR d'une année précédente sur le site de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) : www.vd.ch/ecr

À quoi servent ces épreuves ?

Ces épreuves donnent des informations complémentaires aux évaluations de français, de mathématiques et d'allemand passées par votre enfant durant l'année. Elles aident les enseignantes et les enseignants à compléter le bilan des connaissances de votre enfant.

Le résultat de votre enfant à chaque épreuve donnera lieu à une note. Cette note sera prise en compte dans le calcul de la moyenne annuelle de français, de mathématiques et d'allemand de votre enfant. Dans l'annexe, vous pouvez voir comment seront calculées les moyennes.

Ces épreuves aident également :

- les établissements scolaires à faire le bilan des connaissances de l'ensemble des élèves
- le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) à orienter certaines décisions concernant l'école.

Quels sont les objectifs évalués ?

Ces épreuves testent les connaissances essentielles étudiées en classe. Dans l'annexe, les objectifs évalués cette année sont présentés en détail.

Qui crée ces épreuves ?

La DGEO crée ces épreuves, en collaboration avec des enseignantes et des enseignants.

Qui passe ces épreuves ?

Ces épreuves sont destinées à l'ensemble des élèves de 8^e année.

Pour les élèves qui ont un programme personnalisé, la passation des épreuves est fortement encouragée.

Quand se dérouleront ces épreuves ?

Les ECR se dérouleront pendant trois matinées :

- **26 avril** : français
- **27 avril** : mathématiques
- **28 avril** : allemand.

L'établissement scolaire de votre enfant vous communiquera les horaires exacts.

Quel matériel est nécessaire ?

Les enseignantes et les enseignants prépareront avec votre enfant le matériel à avoir le jour de l'épreuve :

- **français** : dictionnaire, tableaux de conjugaison et aide-mémoire
- **mathématiques** : calculatrice, aide-mémoire et matériel de géométrie
- **allemand** : aucun matériel.

Le matériel manquant ou oublié le jour de l'épreuve sera prêté aux élèves.

Combien de temps durent ces épreuves ?

Les épreuves ont été conçues et prétestées pour être réalisées en 90 minutes. Cependant, l'ensemble des élèves aura à disposition un tiers du temps en plus :

- **français** : 120 minutes à disposition
- **mathématiques** : 120 minutes à disposition
- **allemand** : 110 minutes à disposition¹.

Votre enfant aura ainsi tout le temps nécessaire pour effectuer chaque épreuve.

Comment aider mon enfant à se préparer ?

Aucune préparation particulière n'est nécessaire : ce que votre enfant a appris à l'école est suffisant.

Les exemples d'ECR d'une année précédente peuvent être utiles, si vous le voulez. Pour rappel, ils sont à disposition sur le site de la DGEO : www.vd.ch/ecr

Les enseignantes et les enseignants de votre enfant comprennent que ces épreuves peuvent être stressantes. Ils se tiennent à votre disposition en cas de besoin.

Qui corrige ces épreuves ?

Les enseignantes et les enseignants de l'école de votre enfant corrigeront ces épreuves selon les consignes de la DGEO.

¹ En allemand, les parties « Compréhension de l'écrit » et « Production de l'écrit » ont été conçues pour être réalisées en 60 minutes → temps à disposition : 80 minutes. La partie « Compréhension de l'oral dure 30 minutes (de manière générale, pas de temps supplémentaire nécessaire).

Comment est-ce que les résultats de mon enfant me seront communiqués ?

Début juin, la direction de l'établissement vous transmettra les résultats de chaque épreuve.

Vous recevrez aussi une feuille sur laquelle figureront :

- le total de points obtenu par votre enfant
- la moyenne des points de l'ensemble des élèves du canton qui ont passé la même épreuve
- la note obtenue par votre enfant
- le barème fixé par la DGEO pour l'ensemble des élèves du canton.

Pourrai-je voir les épreuves ?

Le secrétariat de l'établissement conservera les épreuves de votre enfant.

Vous pourrez les consulter sur demande auprès de la direction de l'établissement.

Et si mon enfant est absent le jour des épreuves ?

Si votre enfant est absent, des sessions de rattrapage se dérouleront pendant trois après-midis :

- **9 mai** : français
- **10 mai** : mathématiques
- **11 mai** : allemand.

Les épreuves de rattrapage seront différentes de celles de la session régulière.

Leur difficulté et les objectifs évalués seront les mêmes.

L'établissement scolaire de votre enfant vous communiquera les horaires exacts.

Les enseignantes et les enseignants de votre enfant répondront à vos questions.

N'hésitez pas à les contacter.

Nous souhaitons plein succès à votre enfant et vous adressons, Madame, Monsieur, chers Parents, nos salutations les meilleures.



Nathalie Jaunin
Directrice générale adjointe



Philippe Linder
Responsable d'unité

Annexe :

- Quels seront les objectifs évalués ?
- Comment la moyenne annuelle finale de mon enfant sera-t-elle calculée ?

→ ANNEXE

Quels seront les objectifs évalués ?

Les ECR porteront sur des contenus enseignés en classe et elles vérifieront l'atteinte d'objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER).

Le PER peut être consulté sur le site www.plandetudes.ch

En **français**, les objectifs seront évalués dans trois grandes catégories :

- compréhension de l'écrit (lecture d'un récit d'aventure, analyse et réponse à des questions)
- production de l'écrit (rédaction d'un récit d'aventure)
- fonctionnement de la langue (grammaire, orthographe, conjugaison, etc.)

En **mathématiques**, les objectifs seront évalués dans cinq grandes catégories :

- espace (figures géométriques, transformations géométriques, repérage dans le plan)
- nombres (écriture de nombres entiers, décimaux et fractionnaires, placement de nombres sur un axe gradué, comparaison et représentation de nombres)
- opérations (addition, soustraction, multiplication, division, utilisation de la calculatrice, multiples, critères de divisibilité)
- grandeurs et mesures (mesure ou calcul de longueurs, de périmètres, d'aires et d'angles, de masses, utilisation d'unités conventionnelles, expression d'une même grandeur dans différentes unités)
- modélisation (tri et organisation des informations, traduction des données d'un problème en opérations, mise en œuvre d'une démarche de résolution, communication des démarches, utilisation de tableaux de valeurs et de représentations graphiques)

En **allemand**, l'épreuve évaluera trois activités langagières :

- compréhension de l'oral (écoute et compréhension de divers enregistrements audio, comme par exemple un dialogue entre deux personnes, afin de répondre à des questions)
- compréhension de l'écrit (lecture et compréhension de divers textes, comme par exemple des lettres, des affiches, des messages, afin de répondre à des questions)
- production de l'écrit (rédaction d'un texte, comme par exemple un courrier électronique, des commentaires de voyage, pour se présenter et/ou présenter les activités d'une autre personne)

Comment la moyenne annuelle finale de mon enfant sera-t-elle calculée ?

La note d'ECR est calculée au demi-point.

La note d'ECR de votre enfant dans chaque discipline comptera pour 30% dans le calcul de sa moyenne annuelle.

La moyenne annuelle avant ECR comptera pour 70%.

Cette moyenne est arrondie au dixième de point.

Par exemple :

Une ou un élève obtient une moyenne annuelle de 4.2 en français.

Une ou un élève obtient une moyenne annuelle de 4.8 en français.

Cet élève obtient une note de 4.5 à l'ECR de français.

Voici comment sera calculée sa moyenne annuelle finale en français :

$$[(4.2 \times 70) + (4.5 \times 30)] \div 100 = 4.3$$

$$[(4.8 \times 70) + (4.5 \times 30)] \div 100 = 4.7$$

Les notes sont arrondies au demi-point.

Par conséquent la moyenne annuelle finale de l'élève en français sera arrondie à 4.5.